

Réponses aux questions 4.6 et 5.1

Listing des parcelles concernées :

* Commune de Saint-Rémy de Provence : Zone 1

Section HT = parcelle n° : 1

* Commune d'Eygalières : Zone 2

Section AX = parcelles n° : 103 et 113

4.6 Localisation du projet :

Zone n° 1 : de : 4° 54' 54.0'' et 43° 46' 28.9'' à : 4° 55' 00.6'' et 43° 46' 10.2''

Zone n° 2 : 4° 55' 02.0'' et 43° 45' 58.0''

5.1 Occupation des sols :

Zone n°1 :

Usage actuel du sol : boisement de pins d'Alep, de chênes verts et de broussailles.
Règlement applicable : NC (Zone d'Activité Agricole)

Zone n° 2 :

Usage actuel du sol : boisement de pins d'Alep, de chênes verts et de broussailles.
Règlement applicable : NCa (Zone d'Activité Agricole)